

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 29 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

**Présents :** Denis JOUAULT, Pascal DEBROIZE, Jacques CAILLOT, Ronan ENGUEHARD, Séverine JORET, Thierry CARNET, Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Christelle LETELLIER, Didier BOUILLET, Véronique GIESNER, Christiane POURADIER, Philippe POUILLARD,

**Excusés :** Guy JEANNE, Evelyne ROHEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Jacques CAILLOT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 janvier 2023. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

### **VOTE DU TAUX DES TAXES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression de la taxe d'habitation principale, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti, taux département qui s'élève à 22,10% comme en 2022. Le maire précise que la commune n'a pas changé ses taux pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2023 à savoir :

Taxe d'habitation		= 21.29 %
Taxe foncière sur le bâti	26.02 % + 22.10 % (taux départemental)	= 48.12 %
Taxe foncière sur le non bâti		= 34.60 %

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – SGC VIRE :**

#### **Budget principal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention afin d'expérimenter le CFU (compte financier unique) avec nomenclature M57 abrégé) et donne momentanément la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POUILLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2022 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 748 000.48 €
- Section d'investissement : -289 164.40 €

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le CFU 2022 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 : Budget Général**

Monsieur le Maire informe qu'il donne momentanément la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POUILLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2022 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Philippe POUILLARD reprend la présidence et présente le CFU 2022 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2022.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 748 000.48 €
- Section d'investissement : -289 164.40 €

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le CFU 2022 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – SGC VIRE :**

### **Budget Lotissement des Fauvettes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention afin d'expérimenter le CFU (compte financier unique) avec nomenclature M57 abrégé) et donne momentanément la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POULARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2022 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget du Lotissement Les Fauvettes de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 302.89 €
- Section d'investissement : 8278.78 €

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le CFU 2022 du Budget du Lotissement des Fauvettes de Landelles et Coupigny.

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 : Budget Lotissement des Fauvettes**

Monsieur le Maire informe qu'il donne momentanément la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POULLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2022 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Philippe POULLARD reprend la présidence et présente le CFU 2022 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2022.

Le budget du Lotissement Les Fauvettes de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 302.89 €
- Section d'investissement : 8278.78 €

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le CFU 2022 du Lotissement des Fauvettes de Landelles et Coupigny.

### **AFFECTATION DU RESULTAT - Budget principal**

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2022, considérant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement de : 748 000,00 €

#### **Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice 130 131,54 €

#### B Résultat antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif 617 868,94 €

#### **C Résultat à affecter**

= A + B (hors restes à réaliser) 748 000,48 €

---

D Solde d'exécution d'investissement -246 164.40 €

---

E Solde des restes à réaliser d'investissement -43 000,00 €

**Besoin de financement F = D + E** -289 164,40 €

---

**AFFECTATION = C = G + H** 748 000,48 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement 289 164,40 €

2) H Report en fonctionnement R 002 458 836,08 €

**DEFICIT REPORTE D 002** 0.00 €

Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat comme ci-dessus.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : Budget général**

Monsieur le Maire explique au conseil les orientations budgétaires prévues pour l'année 2023.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour 1 113 644.13 €

Et en investissement pour 982 327.40 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2023.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : Budget Lotissement des Fauvettes**

Monsieur le Maire propose au conseil le budget pour l'année 2023.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour 41 933.70 €

Et en investissement pour 26 676.71 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2023.

### **TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : Devis lave-vaisselle et devis chambre-froide**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de la salle étant terminé, les locations ont repris et le calendrier est plein jusqu'août 2023. Mais il reste à renouveler certains matériaux vétustes tel que la chambre-froide et le lave-vaisselle. Le maire présente les 2 devis :

- Lanef : lave-vaisselle = 4850.88€ TTC
- Froid-Plus : chambre-froide = 5128.51

Après délibération, le Conseil Municipal autorise la signature des 2 devis.

### **FUSION SYNDICAT D'EAUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Thierry CARNET qui expose au Conseil Municipal le projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever et du syndicat de production d'eau potable de la Sienna et transfert des compétences eau potable et assainissement des EPIC de Vire-Normandie.

Après délibération, le Conseil Municipal est contre la fusion des syndicats, jugeant la non-représentation ou très faible du SIVOM, et donc une crainte pour les habitants de la commune de voir un service de proximité disparaître.

### **BORNE INCENDIE COMMUNE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes de LE MESNIL-ROBERT et BEAUMESNIL souhaitent s'associer à la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'achat d'une borne à incendie qui desservirait les 3 communes. Une convention sera passée afin que le coût de la borne soit divisible en fonction des habitations desservies.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ladite convention et prévoit au budget les fonds nécessaires.



## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Philippe POULLARD, commission des fêtes et cérémonies afin de présenter au Conseil Municipal, les subventions proposées par sa commission :

Association	Subventions 2023		Décision CM
Comité des fêtes	3000 €		4000 €
Société de chasse	300 €		400 €
Amicale 3ème âge	200 à 300 €	Salle gratuite le mardi	400 €
Union Cycliste Landellaie			Pas de demande cette année
APE Landelles	300 €		500 €
Unions des Anciens Combattants		Gerbes pour la mairie	
MAM-Les Chrisalie'des	200 €	Aide électricité + réparation toiture	500 €
Association Sportive du collège Jean-Villar de St Sever	360 €	9 enfants x 40	360 €
La Vache qui lit		Voir liste enfants en 2024	300 €
Amicale des Sapeurs des Pompiers Landelles	1800 mobiliers		800 €
Ligue Cancer	200 €		300 €
Téléthon	200 €		300 €
Croix Rouge			160
Resto du Cœur			200 €
ADMR			380
Pêche Campeaux	300 €		400 €
OCCE Coopérative scolaire de Landelles et Coupigny			2400 €
		<b>TOTAL</b>	<b>11 400 €</b>

Séance levée à 23h00

Le secrétaire de séance,  
Jacques CAILLOT



Le Maire,  
Denis JOUAULT

**Questions diverses**

Denis JOUAULT précise au Conseil Municipal que la recherche de médecin continue et qu'il est sur un nouveau projet qui a déjà porté ses fruits dans d'autres communes.

Philippe POUILLARD

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Thierry CARNET

